

Objet : Déploiement du Dispositif Pass'Sport

Madame, Monsieur,

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute Vienne (CDOS 87) a organisé au cours du mois de septembre sur les différents territoires du département, une série de réunions d'information concernant les aides à la relance du sport en club. A cette occasion, nous avons présenté le Pass'Sport, qui est un dispositif mis en place par le gouvernement.

Pour rappel, le Pass'Sport est une aide de rentrée sportive de 50€ par enfant, destinée à financer en totalité ou en partie le coût de la licence et de l'adhésion dans un club sportif.

Sont éligibles les jeunes de 6 à 17 ans et qui bénéficient déjà :

- de l'allocation de rentrée scolaire
- ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans)

Cette mesure s'applique pour les jeunes qui prennent leur licence entre le 1 juillet 2021 et le 30 novembre 2021, ou pour l'année civile 2022 par anticipation.

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant l'été 2021 un courrier les informant qu'elles bénéficient de cette aide. Elles devront présenter ce courrier au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Ainsi, nous nous permettons de vous solliciter afin que vous informiez les associations sportives de votre commune (si ce n'est pas déjà fait) de la mise en place de ce dispositif. A savoir que toute association ou structure sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des Sports est éligible au Pass'Sport. Pour s'engager dans le dispositif, l'association devra créer un compte sur la plateforme « Le Compte Asso ».

Les élus et le personnel du CDOS Haute Vienne sont disponibles pour renseigner les clubs soit par mail (cdos87@orange.fr), soit par téléphone au 05 55 79 20 87.

Nous pouvons les aider à réaliser les démarches, et les accompagner individuellement si besoin.

Il serait dommage que des familles en difficulté ne puissent pas bénéficier de ce dispositif.

En espérant que nous pourrions faire profiter de cette aide à un maximum de jeunes sur le département de la Haute-Vienne, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Juliette LEVEQUE – CDOS 87